

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	<b>18.04.2024</b>
Thema	<b>Keine Einschränkung</b>
Schlagworte	<b>Banken, Finanzmarkt</b>
Akteure	<b>Keine Einschränkung</b>
Prozesstypen	<b>Postulat</b>
Datum	<b>01.01.1965 - 01.01.2023</b>

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
www.anneepolitique.swiss

## Beiträge von

Ackermann, Marco  
Burgos, Elie  
Canetg, Fabio  
Dürrenmatt, Nico  
Flückiger, Bernadette  
Frick, Karin  
Heer, Elia  
Heidelberger, Anja  
Hirter, Hans  
Pasquier, Emilia  
Schnyder, Sébastien  
Ziehli, Karel  
Zumofen, Guillaume

## Bevorzugte Zitierweise

Ackermann, Marco; Burgos, Elie; Canetg, Fabio; Dürrenmatt, Nico; Flückiger, Bernadette; Frick, Karin; Heer, Elia; Heidelberger, Anja; Hirter, Hans; Pasquier, Emilia; Schnyder, Sébastien; Ziehli, Karel; Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Banken, Finanzmarkt, Postulat, 1996 – 2022*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 18.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Grundlagen der Staatsordnung</b>	1
Rechtsordnung	1
Privatrecht	1
<b>Aussenpolitik</b>	1
Beziehungen zur EU	1
Beziehungen zu internationalen Organisationen	1
Zwischenstaatliche Beziehungen	2
<b>Wirtschaft</b>	2
Wirtschaftspolitik	2
Gesellschaftsrecht	2
Wirtschaftsordnung	2
Geld, Wahrung und Kredit	3
Finanzmarkt	3
Kapitalmarkt	8
Nationalbank	10
Internationale Finanzinstitutionen	11
Banken	12
Borsen	15
Landwirtschaft	15
Internationale Landwirtschaftspolitik	15
<b>Infrastruktur und Lebensraum</b>	16
Energie	16
Netz und Vertrieb	16
Umweltschutz	16
Klimapolitik	16
<b>Sozialpolitik</b>	16
Sozialversicherungen	17
Alters- und Hinterlassenenversicherung (AHV)	17

## Abkürzungsverzeichnis

<b>EFD</b>	Eidgenössisches Finanzdepartement
<b>UNO</b>	Organisation der Vereinten Nationen
<b>AHV</b>	Alters- und Hinterlassenenversicherung
<b>WAK-SR</b>	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Ständerates
<b>OECD</b>	Organisation für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung
<b>UREK-SR</b>	Kommission für Umwelt, Raumplanung und Energie des Ständerates
<b>SNB</b>	Schweizerische Nationalbank
<b>APK-NR</b>	Aussenpolitische Kommission des Nationalrates
<b>IWF</b>	Internationaler Währungsfonds
<b>FINMA</b>	Eidgenössische Finanzmarktaufsicht
<b>EU</b>	Europäische Union
<b>AIA</b>	Automatischer Informationsaustausch
<b>GwG</b>	Geldwäschereigesetz
<b>DBG</b>	Bundesgesetz über die direkte Bundessteuer
<b>WAK-NR</b>	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Nationalrats
<b>ERSB</b>	Europäischer Ausschuss für Systemrisiken
<b>BEPS</b>	Base Erosion and Profit Shifting (Verminderung steuerlicher Bemessungsgrundlagen und das grenzüberschreitende Verschieben von Gewinnen durch multinationale Konzerne)
<b>SIF</b>	Staatssekretariat für internationale Finanzfragen
<b>FIDLEG</b>	Finanzdienstleistungsgesetz
<b>FINIG</b>	Finanzinstitutsgesetz
<b>FINMAG</b>	Bundesgesetz über die Eidgenössische Finanzmarktaufsicht
<b>MiFID-II</b>	Directive on Markets in Financial Instruments (Richtlinie über Märkte für Finanzinstrumente)
<b>GAFI (FATF)</b>	Groupe d'action financière (Financial Action Task Force)
<b>TBTF</b>	Too big to fail
<b>SRVG</b>	Bundesgesetz über die Sperrung und die Rückerstattung unrechtmässig erworbener Vermögenswerte ausländischer politisch exponierter Personen

---

<b>DFF</b>	Département fédéral des finances
<b>ONU</b>	Organisation des Nations unies
<b>AVS</b>	Assurance-vieillesse et survivants
<b>CER-CE</b>	Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats
<b>OCDE</b>	Organisation de coopération et de développement économiques
<b>CEATE-CE</b>	Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des Etats
<b>BNS</b>	Banque nationale suisse
<b>CPE-CN</b>	Commission de politique extérieure du Conseil national
<b>FMI</b>	Fonds monétaire International
<b>FINMA</b>	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers
<b>UE</b>	Union européenne
<b>EAR</b>	Echange automatique de renseignements
<b>LBA</b>	Loi sur le blanchiment d'argent
<b>LIFD</b>	Loi fédérale sur l'impôt fédéral direct
<b>CER-CN</b>	Commission de l'économie et des redevances du Conseil national
<b>CERS</b>	Comité européen du risque systémique
<b>BEPS</b>	Base Erosion and Profit Shifting (Erosion de la base d'imposition et transfert des bénéfiques)
<b>SFI</b>	Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales
<b>LSFin</b>	loi sur les services financiers
<b>LEFin</b>	Loi fédérale sur les établissements financiers
<b>LFINMA</b>	Loi sur l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers
<b>MiFID-II</b>	Directive on Markets in Financial Instruments (directive sur les marchés d'instruments financiers)
<b>GAFI</b>	Groupe d'action financière
<b>TBTF</b>	Too big to fail
<b>LVP</b>	Loi fédérale sur le blocage et la restitution des valeurs patrimoniales d'origine illicite de personnes politiquement exposées à l'étranger



# Allgemeine Chronik

## Grundlagen der Staatsordnung

### Rechtsordnung

#### Privatrecht

POSTULAT  
DATUM: 21.09.2015  
KARIN FRICK

In der Herbstsession 2015 nahm der Nationalrat ein Postulat Schneider Schüttel (sp, FR) an, das den Bundesrat auffordert zu prüfen, wie **Opfer fürsorgetischer Zwangsmassnahmen beim Auffinden ihrer Sparhefte unterstützt** werden können. Konkret sollen Betroffene bei Banken für die Nachforschungen keine Gebühren bezahlen müssen. Bundesrätin Simonetta Sommaruga begrüsst den Vorstoss insofern, dass er genau in die Richtung gehe, die der Bundesrat in der Vernehmlassungsvorlage zum Bundesgesetz über die Aufarbeitung der fürsorgetischen Zwangsmassnahmen und Fremdplatzierungen vor 1981 – dem Gegenentwurf zur Wiedergutmachungsinitiative – vorgesehen habe.<sup>1</sup>

POSTULAT  
DATUM: 07.06.2016  
ELIA HEER

Gleichzeitig mit der Veröffentlichung seines Entwurfs zum Bundesgesetz über die Aufarbeitung der fürsorgetischen Zwangsmassnahmen und Fremdplatzierungen vor 1981 empfahl der Bundesrat ein Postulat Schneider Schüttel (sp, FR) zur Abschreibung. Das Postulat hatte den Bundesrat beauftragt, zu prüfen, inwiefern **Opfer fürsorgetischer Zwangsmassnahmen bei der Suche nach ihren Guthaben auf Sparheften unterstützt** werden können. Der Gesetzesentwurf – als indirekter Gegenvorschlag zur Wiedergutmachungsinitiative – erfülle laut dem Bundesrat das Anliegen des Postulats, da er vorsehe, dass insbesondere die kantonalen Archive auf Ersuchen hin abklären, ob in ihren Aktenbeständen Informationen über allfällige Sparguthaben von Betroffenen enthalten sind. Bei allfälligen Hinweisen auf ebensolche Sparguthaben sollen die betroffenen Personen oder ihre Rechtsnachfolger die erforderlichen Abklärungen unentgeltlich vornehmen können. Der Nationalrat schrieb das Postulat daher im Juni 2016 ab.<sup>2</sup>

## Aussenpolitik

### Beziehungen zur EU

POSTULAT  
DATUM: 07.06.2013  
EMILIA PASQUIER

Suite à de nombreux projets de réglementations prévus par l'UE – notamment le règlement Markets in Financial Instruments Directive II (MiFID II), le Markets in Financial Instruments Regulation (MiFIR), le European Market Infrastructure Regulation (EMIR), et la directive Alternative Investment Fund Manager (AIFM) – le conseiller national Aeschi (udc, ZG) a déposé un postulat demandant au gouvernement de rédiger un rapport exposant les différentes stratégies afin que l'accès aux marchés transnationaux soit garanti pour les **fournisseurs suisses de prestations**. Ce postulat a été transmis au Conseil fédéral par 120 voix contre 55 et 10 abstentions.<sup>3</sup>

### Beziehungen zu internationalen Organisationen

POSTULAT  
DATUM: 17.03.2010  
SÉBASTIEN SCHNYDER

En mars, le Conseil des Etats a adopté par 13 voix contre 10 un postulat Simonetta Sommaruga (ps, BE) chargeant le Conseil fédéral d'examiner l'opportunité et les conditions de la **participation au CERS**. Cet organe constitue l'une des réformes prévues au sein de l'UE suite à la crise des marchés financiers des années précédentes. Il est chargé d'identifier les risques menaçant le système financier dans son ensemble, ainsi que d'avertir et de conseiller les Etats membres. La conseillère aux Etats a estimé qu'au vu de la logique transfrontalière des marchés financiers et de l'importance de la place financière helvétique sur le continent, il est de l'intérêt de la Confédération d'être représentée au CERS pour obtenir des informations et défendre ses intérêts.<sup>4</sup>

## Zwischenstaatliche Beziehungen

POSTULAT  
DATUM: 22.06.2007  
ELIE BURGOS

Le Conseil national a adopté, sur avis favorable du Conseil fédéral, un postulat de sa commission de politique extérieure, qui demandait au gouvernement de prendre toutes mesures en son pouvoir en vue de **protéger la population du Darfour**, et plus particulièrement de tenter de convaincre l'ONU de prendre des sanctions ciblées (blocage de comptes bancaires, interdictions de sortie du territoire) et d'engager une intervention humanitaire.<sup>5</sup>

## Wirtschaft

### Wirtschaftspolitik

#### Gesellschaftsrecht

POSTULAT  
DATUM: 14.06.2017  
GUILLAUME ZUMOFEN

L'affaire des Panama Papers a placé au centre du débat la transparence sur les ayants droit économiques des personnes morales. Plus précisément, l'attention s'est concentrée sur la transparence des ayants droit économiques des constructions juridiques telles que les trusts ou sociétés offshore. Susanne Leutenegger Oberholzer (ps, BL), qui s'appuie notamment sur les recommandations récemment révisées du GAFI, demande un rapport sur les solutions potentielles pour **améliorer la transparence des ayants droit économiques des personnes morales**, des trusts et autres constructions juridiques. Elle estime ainsi que la transparence, et donc le regard inquisiteur du public, constitue l'arme idéale pour lutter contre les abus et les affaires illégales. Dans sa réponse, le Conseil fédéral a précisé que les questions inhérentes à la transparence des ayants droit économiques des personnes morales étaient déjà réglées par la loi sur le blanchiment d'argent (LBA). Ainsi, la LBA régit l'identification des bénéficiaires effectifs lors des transactions financières et règle la question de la transparence. Il estime donc que la législation actuelle est suffisante et qu'un rapport n'est pas nécessaire. Le Conseil national a suivi les sept sages. Il a rejeté le postulat par 135 voix contre 52 et 1 abstention. Le camp rose-vert n'a pas réussi à imposer ses arguments en faveur du postulat.<sup>6</sup>

POSTULAT  
DATUM: 15.12.2017  
GUILLAUME ZUMOFEN

Isabelle Chevalley (pvl, VD) estime que de nombreuses réglementations suisses freinent les investissements de PME helvétiques sur le continent africain. Elle cite notamment l'accès au financement bancaire ou les réglementations de la FINMA comme frein aux investissements. Elle demande donc, par l'intermédiaire d'un postulat, un **rapport sur l'impact des réglementations suisses sur les investissements d'entreprises suisses en Afrique**. Le Conseil fédéral s'est montré favorable à l'élaboration d'un rapport. Le postulat a été adopté tacitement.<sup>7</sup>

POSTULAT  
DATUM: 10.06.2021  
GUILLAUME ZUMOFEN

A la suite des arguments du Conseil fédéral issus du rapport, **le postulat sur l'impact des réglementations helvétiques sur les investissements dans les Etats africains a été classée** par le Conseil national.

### Wirtschaftsordnung

POSTULAT  
DATUM: 20.12.2019  
GUILLAUME ZUMOFEN

A travers un postulat, Cédric Wermuth (ps, AG) a souhaité étudier les **relations entre politique économique extérieure et politique migratoire internationale**. Le Conseil fédéral a recommandé le rejet du postulat. Il a été classé faute d'avoir été examiné dans les délais.

## Geld, Wahrung und Kredit

### Finanzmarkt

**POSTULAT**  
DATUM: 20.03.2015  
NICO DÜRRENMATT

Mittels eines Postulats wollte Nationalrat Noser (fdp, ZH) den Bundesrat dazu auffordern, in einem Bericht die **Stabilitat des Schweizerischen Finanzsystems** darzulegen. Dabei sollte insbesondere untersucht werden, wie das Risiko des Finanzsystems im internationalen Vergleich zu werten ist und ob aufgrund der "Too-big-to-fail"-Bestimmungen Auswirkungen auf die Liquiditat der Banken zu beobachten sind.

In ihrer Antwort verwies die Landesregierung auf zahlreiche bereits veroffentlichte Berichte zum Thema, darunter der Bericht der Expertengruppe Brunetti, die unter anderem die Stabilitat des Finanzsystems untersuchten. Der Bundesrat kam deshalb zum Schluss, dass ein erneutes Erarbeiten eines Berichts nicht notwendig sei und beantragte die Ablehnung des Postulats. Dieser Meinung war auch der als Erstrat amtierende Nationalrat und verwarf den Vorstoss.<sup>8</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 24.09.2015  
NICO DÜRRENMATT

Der Nationalrat beriet in der Herbstsession ein Postulat Ingold (evp, ZH) aus dem Jahr 2013, das vom Bundesrat eine Dokumentation uber **Schwarzgeldabflusse aus Entwicklungslandern** verlangte. Die Urheberin des Vorstosses bemuhete sich, die Dringlichkeit ihres Begehrens mit dem Umstand zu verdeutlichen, dass die jahrlich abfliessenden Schwarzgelder aus Entwicklungslandern rund elf Mal hoher waren als die dorthin fliessenden Entwicklungsgelder und Direktinvestitionen. Neben den Entwicklungslandern selber sah NationalratIn Ingold auch die Ziellander dieser Schwarzgelder in der Pflicht, an dieser stossenden Tatsache etwas zu andern. In diesem Sinne sollte im vorzulegenden Bericht eine Gesamtschau von bereits getroffenen Massnahmen und noch vorhandenem Handlungsspielraum vorgenommen werden. Der Bundesrat usserte sich wohlwollend gegenuber dem Vorstoss und empfahl der grossen Kammer, das Postulat anzunehmen. Eine solche Gesamtschau, so BundesratIn Widmer-Schlumpf, zeige die grossen Fortschritte, die die Schweiz in den letzten Jahren gemacht habe, und trage zur entsprechenden Wurdigung derselben, insbesondere von Seiten des Auslandes, bei. Obwohl sich Nationalrat Aeschi (svp, ZG) fur eine Ablehnung des Postulats stark machte, um aus seiner Sicht unnotigen burokratischen Aufwand zu vermeiden, wurde der Vorstoss schliesslich gegen den Willen von SVP, FDP, BDP und Teilen der CVP knapp mit 84 zu 81 Stimmen gutgeheissen.<sup>9</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 08.12.2015  
NICO DÜRRENMATT

In der Wintersession 2015 hiess die kleine Kammer ein Postulat Maury Pasquier (sp, GE) gut, das die Ausleuchtung und Bekampfung sogenannter **"Illicit financial flows"**, worunter unlautere, unrechtmassige Finanzflusse aus Entwicklungslandern verstanden werden, zum Ziel hatte. Indem das Postulat einen klarenden Bericht bezuglich Beteiligung des Schweizer Finanzplatzes an "Illicit financial flows", bezuglich damit einhergehenden Reputationsrisiken und bezuglich moglicher Massnahmen dagegen forderte, deckte sich dieser Vorstoss inhaltlich weitestgehend mit einem Postulat Ingold (evp, ZH), der vom Nationalrat in der Herbstsession 2015 angenommen worden war.<sup>10</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 17.12.2015  
NICO DÜRRENMATT

In einem 2015 eingereichten Postulat forderte der grune Standerat Recordon (VD) einen Bericht zur Frage, wie der Schweizerische Finanzplatz dazu veranlasst werden konnte, eine fuhrende Rolle in Sachen **Finanzierung einer nachhaltigen Entwicklung** zu ubernehmen. Da der ursprungliche Urheber des Geschaftes die Wiederwahl in die kleine Kammer im Herbst 2015 verpasste, wurde das Postulat von Standerat Cramer (gp, GE) ubernommen. Dieser kam insbesondere unter Berucksichtigung der bundesratlichen Stellungnahme zum Postulat zum Schluss, dass bereits etliche Punkte des Vorstosses im Rahmen des neuen Finanzdienstleistungsgesetzes (FIDLEG) aufgenommen worden waren. Nachdem BundesratIn Leuthard dies bestatigt hatte, zeigte sich Cramer schliesslich bereit, das Postulat zuruckzuziehen und damit einen ubermassigen burokratischen Aufwand zu vermeiden.<sup>11</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 22.09.2016  
GUILLAUME ZUMOFEN

Par 17 voix contre 0 et 3 abstentions, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-CN) a déposé un postulat relatif à la **compétitivité de la place financière suisse**. La CER-CN demande ainsi un rapport sur les mesures nécessaires pour permettre aux **nouvelles technologies financières** de booster la compétitivité helvétique dans le domaine de la finance. Le Conseil fédéral a proposé d'accepter ce postulat qui est en ligne avec la volonté politique de la Confédération pour les marchés financiers. La chambre du peuple l'a adopté sans discussion.<sup>12</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 08.06.2017  
GUILLAUME ZUMOFEN

Le Conseil des Etats a adopté le **classement du postulat** suite au rapport **sur les flux financiers illicites et déloyaux en provenance de pays en développement**.<sup>13</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 12.06.2017  
GUILLAUME ZUMOFEN

Le Conseil national a adopté le **classement sur le postulat** suite au rapport **sur les flux d'argent échappant aux impôts dans les pays en développement**.<sup>14</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 13.12.2017  
GUILLAUME ZUMOFEN

D'un côté, la création d'infrastructures durables se positionnent comme un défi pour notre société. Ainsi, dans un avenir proche, des besoins élevés de financement vont apparaître. D'un autre côté, la baisse de rendement liée aux taux d'intérêts bas entraîne une pénurie de placements pour les investisseurs à la fois publics et privés. Conscient de cette réalité, le groupe PDC voit une convergence d'intérêts qui pourrait se concrétiser avec la **création d'un fonds d'infrastructure public-privé**. Un postulat a donc été déposé pour étudier les possibilités de création d'un tel fonds. Ce fonds pourrait être épaulé par le comité "Avenir de la place financière". Le Conseil fédéral a rejoint l'opinion du groupe PDC et a proposé d'accepter le postulat. A l'inverse, Thomas Aeschi (udc, ZG) s'est opposé au postulat du groupe PDC, représenté par Guillaume Barazzone (pdc, GE). En effet, il estime superflu la création d'un troisième fonds, après les fonds pour l'infrastructure ferroviaire et FORTA pour le trafic routier. Lors du vote au Conseil national, le postulat a été rejeté par 128 voix contre 51 et 2 abstentions. Le camp bourgeois, rejoint par la majorité des voix du Parti socialiste, a imposé sa volonté.<sup>15</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 14.12.2017  
GUILLAUME ZUMOFEN

Face à la lecture des statistiques publiées par la Banque nationale suisse (BNS), Margret Kiener Nellen (ps, BE) demande un **rapport sur l'ampleur et les motifs des investissements directs suisses dans des paradis fiscaux extraterritoriaux**. Ce rapport devrait ainsi permettre de fixer des objectifs en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, de corruption, d'évasion fiscale ou encore de financement du terrorisme. En effet, les chiffres de la BNS indiquent que 177 milliards de francs se trouvaient, fin 2014, dans des centres financiers extraterritoriaux. Et surtout que ces investissements directs avaient paradoxalement créés moins de 5000 emplois. Le Conseil fédéral a proposé de rejeter le postulat. Tout d'abord, il a précisé que le lien entre les investissements directs et les emplois créés n'était pas forcément limpide car les sociétés de financement n'avaient logiquement besoin que de peu d'employés par rapport aux montants investis. Ensuite, il a noté que la Suisse appliquait les normes internationales dans la lutte contre le blanchiment d'argent et la fraude fiscale. Le postulat a été rejeté par 127 voix contre 54. L'objet a été balayé par la majorité bourgeoise et les partis situés au centre de l'échiquier politique helvétique.<sup>16</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 28.02.2018  
ANJA HEIDELBERGER

Ein Postulat von Giovanni Merlini (fdp, TI) hatte eine **Erleichterung der grenzüberschreitenden Finanzdienstleistungen** für italienische und französische Privatkundinnen und Privatkunden zum Ziel. Da Italien und Frankreich die **MiFID-II**-Richtlinie der EU restriktiv ausgelegt habe, dürften Finanzintermediäre aus Nicht-EU-Staaten in den beiden Staaten nur noch Finanzdienstleistungen anbieten, wenn sie darin über eine Zweigniederlassung verfügen. Entsprechend solle der Bundesrat einen Bericht zur Situation des Tessiner und Genfer Finanzsektors, die von diesen Regelungen besonders stark betroffen seien, sowie zu deren Zugang zum italienischen respektive französischen Markt ausarbeiten. Darin solle er auch Massnahmen darlegen, die solche Dienstleistungen für schweizerische Finanzintermediäre erleichtern sollen.

Da das Postulat vom Bundesrat zur Annahme empfohlen und von Prisca Birrer-Heimo (sp, LU) in der Wintersession 2017 bekämpft worden war, beschäftigte sich der

Nationalrat in der Frühjahrssession 2018 damit. Dabei wies der Postulant auf die in seinen Augen ungerechte Behandlung der Schweiz durch die EU hin, etwa bezüglich der zeitlich beschränkten Anerkennung der schweizerischen Vorschriften bezüglich der Börse oder bezüglich der Aufnahme der Schweiz auf die graue Liste der Staaten mit privilegierter Besteuerung. Deshalb wolle er nun den Bundesrat mit der Verfassung dieses Berichts beauftragen. So sei den Privatbanken die Eröffnung einer Zweigniederlassung „aus wirtschaftlichen, steuerlichen und unternehmerischen Gründen nicht zumutbar“. Ohne Zweigniederlassung(en) verlören sie jedoch Kundschaft und würden weniger Umsatz machen, wodurch Arbeitsplätze verloren gingen. Man müsse daher mit diesen Staaten „auf Augenhöhe sprechen und verhandeln“; insbesondere da sich Italien gemäss dem Postulanten mit der Roadmap vom Februar 2015 verpflichtet habe, den Zugang zu grenzüberschreitenden Finanzdienstleistungen zu erleichtern. Prisca Birrer-Heimo erklärte ihren Widerstand gegen den Vorstoss damit, dass sie nicht noch ein „Sonderzügli“ sehen möchte: Wenn das Fidleg und das Finig äquivalent der Mifid-II-Bestimmungen umgesetzt würden, gäbe es keine Probleme mit dem EU-Marktzugang. Stattdessen versuche man, möglichst viel herauszuholen, obwohl man gesehen habe, dass die EU da nicht mitspiele. Finanzminister Maurer hingegen stellte sich im Namen des Bundesrates hinter das Postulat und erklärte, man werde die Situation analysieren und anschliessend versuchen, entsprechende Verträge, wie sie mit Deutschland bereits existierten, abzuschliessen. Den Erfolg des Vorhabens könne er jedoch nicht garantieren.

Der Nationalrat stimmte dem Postulat mit 138 zu 47 Stimmen zu, dagegen sprachen sich geschlossen die Fraktionen der SP und der Grünen aus.<sup>17</sup>

#### POSTULAT

DATUM: 18.06.2019  
GUILLAUME ZUMOFEN

Le Conseil national a adopté le **classement du postulat** suite à la publication du rapport **sur les nouvelles technologies financières**.<sup>18</sup>

#### POSTULAT

DATUM: 21.06.2019  
GUILLAUME ZUMOFEN

Les récentes évolutions en matière de développement durable, avec notamment les Accords de Paris, ont placé au coeur du débat la **finance durable**. Ainsi, plusieurs pays, comme l'Allemagne, la France ou le Royaume-Uni, et des organisations internationales, comme l'ONU ou l'OCDE, ont inscrit la finance durable dans leurs agendas. Dans cette optique, Adèle Thorens Goumaz (verts, VD) demande un rapport du Conseil fédéral sur les évolutions des conditions-cadres des marchés financiers afin de maintenir la compétitivité et d'intégrer les évolutions internationales en matière de durabilité.

Le Conseil fédéral a proposé d'accepter le postulat. Il estime qu'il s'inscrit dans sa politique en matière de marchés financiers. Le débat en chambre a été reporté car le postulat est combattu par Thomas Matter (udc, ZH).<sup>19</sup>

#### POSTULAT

DATUM: 25.09.2019  
GUILLAUME ZUMOFEN

La Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des États (CEATE-CE) a déposé un postulat qui demande au Conseil fédéral un rapport sur les opportunités d'**allègements fiscaux pour dynamiser la finance durable**. La commission explique que la fiscalité helvétique met principalement deux bâtons dans les roues du développement de la finance durable: l'impôt anticipé et les droits de timbre. Elle demande donc un rapport sur les possibilités de modification et la suppression de ces deux freins.

Le Conseil fédéral a proposé de rejeter le postulat. Tout d'abord, il a rappelé qu'une évaluation du cadre optimal nécessaire à la compétitivité de la place financière suisse sur le marché de la finance durable était déjà en cours. Ensuite, il a précisé que plusieurs outils existaient déjà, en citant notamment la taxe sur le CO2. Puis, il a précisé que des projets de réforme de l'impôt anticipé et des droits de timbre étaient déjà en cours.

Lors des débats, le Conseil des États a adopté le postulat par 22 voix contre 12 et aucune abstention. Le postulat a été débattu en même temps que les postulats 19.3950, qui encourage les placements durables des caisses de pension, 19.3966, qui examine la compatibilité des flux financiers avec les objectifs de l'Accord de Paris, et 19.3972, et que la motion du PLR 15.3544.<sup>20</sup>

**POSTULAT**

DATUM: 02.03.2020  
GUILLAUME ZUMOFEN

En considérant le rôle prépondérant de la finance dans le développement durable, Adèle Thorens Goumaz (verts, VD) a déposé un **postulat qui charge le Conseil fédéral d'évaluer la compétitivité de la place financière helvétique en terme de durabilité**. Le postulat a été repris par Bastien Girod (verts, ZH). Bien que combattu par Thomas Matter (udc, ZH), il a été adopté par la chambre du peuple par 132 voix contre 49 et 3 abstentions. Seule l'UDC s'est opposée au postulat. Le Parlement a donc suivi le Conseil fédéral qui préconisait l'adoption du postulat. En effet, il s'inscrit dans la dynamique induite par la création d'un groupe de travail, chapeauté par le Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales (SFI), sur la finance durable.<sup>21</sup>

**POSTULAT**

DATUM: 19.06.2020  
GUILLAUME ZUMOFEN

Le parlementaire Hans-Peter Portmann (plr, ZH) a pointé du doigt l'égalité de traitement en terme de prestataire de services financiers suisses à l'étranger et étrangers en Suisse. Il a donc déposé un postulat pour que le Conseil fédéral dresse un **rapport sur les règles en vigueur en Suisse pour les prestataires étrangers de services financiers**. L'objectif est notamment de présenter les changements induits par la loi sur les services financiers (LSFin) et la loi sur les établissements financiers (LEFin), d'examiner les règles imposées à l'étranger aux prestataires de services financiers helvétiques, et d'étudier la possibilité d'imposer une obligation de domicile en Suisse pour les prestataires de services financiers étrangers.

Le Conseil fédéral s'est opposé au postulat. Il a indiqué que ces différents points avaient déjà été traités lors des travaux de construction de la nouvelle LSFin. Le postulat a été classé car le Parlement ne l'a pas examiné dans le délai imparti de deux années.

**POSTULAT**

DATUM: 31.05.2021  
GUILLAUME ZUMOFEN

En ligne avec la thématique de la finance durable, Adèle Thorens Goumaz (verts, VD) a déposé un postulat qui charge le Conseil fédéral de dresser un rapport sur **une modulation du droit de timbre basée sur des critères de compatibilité climatique**. D'après la conseillère nationale, une modification du droit de timbre renforcerait l'attractivité de la place financière helvétique et serait un incitatif pertinent pour atteindre les objectifs climatiques de l'Accord de Paris.

Le Conseil fédéral s'est opposé au postulat. Selon les sept Sages, les mesures fiscales, comme la modification du droit de timbre, ne devraient pas être la priorité de la stratégie helvétique en terme de finance durable.

Le postulat a été rejeté par le Conseil national par 102 voix contre 84. Les Verts ont été rejoints par le PS, les Vert'libéraux, mais uniquement 4 voix du groupe du Centre. Cela n'a pas été suffisant pour faire pencher la balance.<sup>22</sup>

**POSTULAT**

DATUM: 22.09.2021  
GUILLAUME ZUMOFEN

En s'appuyant sur les récentes déclarations du Conseil fédéral sur sa volonté de garantir la compétitivité de la place financière helvétique en termes de finance durable, Sophie Michaud Gigon (verts, VD) a déposé un postulat afin d'**établir les opportunités et modalités pour le renforcement de l'information des consommateurs et consommatrices sur la durabilité des investissements des produits financiers**.

Si le Conseil fédéral a reconnu l'importance de la finance durable pour la compétitivité de la place financière helvétique, il s'est opposé au postulat. En effet, le gouvernement a pour objectif de garantir des conditions-cadres optimales, mais s'abstient de prendre des mesures réglementaires dans le domaine de la finance durable. Le **postulat a été retiré**.<sup>23</sup>

**POSTULAT**

DATUM: 22.09.2021  
GUILLAUME ZUMOFEN

Etant donné l'engagement de la Suisse, lors de l'Accord de Paris, d'améliorer la compatibilité des flux financiers avec les objectifs climatiques, Valentine Python (verts, VD) a demandé au Conseil fédéral d'envisager l'instauration d'une **taxe incitative sur les transactions financières nuisibles au climat**. La députée vaudoise a préconisé l'utilisation d'une taxe face à l'échec, selon elle, des mesures volontaires. En outre, elle a proposé de redistribuer les ressources financières dégagées aux zones vulnérables en Suisse, comme les régions de montagne.

Le Conseil fédéral s'est opposé au postulat. Il a indiqué qu'un rapport, sur le postulat 19.3951, était déjà en cours. Il estime que les propositions du postulat de la parlementaire vaudoise seront, ou pourront être, intégrées à ce rapport.

A la Chambre du peuple, le **postulat a été rejeté** par 99 voix contre 85 et 1 abstentions. Le camp bourgeois a voté en bloc contre le postulat.<sup>24</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 04.11.2021  
GUILLAUME ZUMOFEN

Alors que le Conseil fédéral partage la volonté du postulat de verdir l'économie helvétique, le rapport conclut que **l'exonération des droits de timbre des investissements et placements durables n'est pas un outil adéquat pour renforcer la finance durable**. Premièrement, de nombreuses entreprises ne participent pas aux marchés des capitaux. Une suppression des droits de timbre n'aurait un effet d'encouragement que très limité. Deuxièmement, une suppression du droit de timbre, uniquement pour les investissements et les placements durables, créerait une inégalité de traitement. Le Conseil fédéral préconise une suppression complète des droits de timbre le cas échéant. Troisièmement, la relation entre environnement et allègement fiscal n'est pas directe. Étant donné ces conclusions, le Conseil fédéral estime que l'outil souhaité dans le postulat, c'est-à-dire la suppression des droits de timbre sur les investissements et les placements durables, n'est adaptée ni à l'économie helvétique, ni à une économie verte.<sup>25</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 20.12.2021  
GUILLAUME ZUMOFEN

Le postulat Gerhard Andrey (verts, FR) charge le Conseil fédéral d'**adapter les indices de références sur les marchés financiers** afin qu'ils soient compatibles avec les objectifs climatiques. Le Conseil fédéral a indiqué que le rapport sur le postulat 19.3966, déposé par la CEATE-CE étudie déjà les approches et mesures nécessaires pour favoriser les flux financiers compatibles avec le climat. Il préconise donc un rejet du postulat.  
L'objet a été **classé**, faute d'un examen dans le délai.

**POSTULAT**  
DATUM: 01.03.2022  
GUILLAUME ZUMOFEN

Gerhard Andrey (verts, FR) a déposé un postulat pour **responsabiliser les cadres supérieurs des établissements financiers helvétiques**. L'objectif du rapport est de soumettre des propositions de modifications des outils de la FINMA pour instaurer une dynamique vertueuse et établir des bonnes pratiques au sein des établissements financiers helvétiques. D'après le député fribourgeois, une meilleure responsabilité individuelle et entrepreneuriale renforcerait la compétitivité de la place financière helvétique.  
Bien que le Conseil fédéral ait souligné les nombreux outils déjà à disposition de la FINMA, il a proposé d'accepter le postulat. Il estime qu'une analyse d'efficacité de ces instruments est nécessaire. Le **postulat** a été **adopté** par 134 voix contre 51 et 4 abstentions par la chambre du peuple. Les voix opposées au postulat émanaient essentiellement du groupe UDC (50 voix) auquel s'est joint une voix du groupe du Centre.<sup>26</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 09.06.2022  
GUILLAUME ZUMOFEN

À la suite de la publication du rapport, le Conseil fédéral a préconisé le **classement du postulat sur les possibilités d'exonération des produits financiers durables**. L'objectif de ce postulat était de renforcer la finance durable. Le postulat a été classé tacitement par le Conseil des États.<sup>27</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 11.10.2022  
GUILLAUME ZUMOFEN

Le **postulat** du député Gerhard Andrey (verts, FR) a été **retiré**. Il préconisait le lancement d'une étude approfondie sur **les possibilités de mobilisation des capitaux privés**, notamment grâce à l'effet de levier d'un soutien étatique, qui auraient comme ambition d'atteindre les **objectifs de la Suisse en matière de climat et de biodiversité à l'étranger**. D'après le député fribourgeois, ce postulat aurait répondu aux critiques soulevées par le Conseil fédéral dans ses réponses aux cinq motions relatives à la création d'une banque d'investissement écologique pour la Suisse.

## Kapitalmarkt

### POSTULAT

DATUM: 11.03.2013  
FABIO CANETG

Neben spezifischen Finanzmarktregulierungen war im Berichtsjahr auch die **Finanzmarktaufsicht (Finma)** Gegenstand von parlamentarischen Vorstössen. So forderte das Postulat Graber (cvp, LU) angesichts der zuletzt häufiger geäusserten Kritik aus dem Bankensektor den Bundesrat dazu auf, zu prüfen, ob die Aufsichtsbehörde durch ein externes Expertengremium beurteilt werden sollte. Unter anderem verlangte der Vorstoss vom Bundesrat Antworten auf die Fragen, ob die Finma über genügend Fachkompetenz verfüge, ob ihre Regulierungen zwischen kleinen, mittelgrossen und grossen Instituten differenziere, ob sie sich (neben dem Schutz der Gläubiger/innen) auch dem Erhalt der Wettbewerbsfähigkeit des Finanzplatzes verschreibe und ob die Behörde die Meinung der Beaufsichtigten genügend berücksichtige. Der Bundesrat verwies auf verschiedene erst kürzlich durchgeführte Evaluationen der Finma durch den Bund, den Internationalen Währungsfonds (IWF) und das Financial Stability Board (FSB). Dabei habe die Behörde jeweils gut abgeschnitten, weshalb eine erneute Prüfung unnötig sei. Eine grosse Mehrheit des Ständerats folgte dieser Argumentation jedoch nicht und nahm das Postulat in der Märzsession mit 30 zu 6 Stimmen an.<sup>28</sup>

### POSTULAT

DATUM: 25.09.2014  
FABIO CANETG

Auch 2014 hatten verschiedene Vorstösse die Finma-Regulierungen zum Gegenstand. Das Postulat de Courten (svp, BL) wollte den Bundesrat dazu verpflichten, einen **Bericht über die Regulierungsmassnahmen der Finma** zu erstellen. Konkret sollte abgeklärt werden, inwiefern sich die Finma an ihre eigenen Eckwerte für neue Regulierungsvorhaben halte. Der Bundesrat verwies vergeblich auf die bereits 2013 überwiesenen Postulate Graber (cvp, LU) und de Buman (cvp, FR). Diese hätten ähnliche Berichte gefordert, welche zurzeit in Erarbeitung stünden und gegen Jahresende zu erwarten seien. Die bürgerlichen Parteien (ohne GLP) sprachen sich dennoch geschlossen für den Vorstoss de Courten aus. Das Postulat wurde am 16.9.14 mit 118 zu 68 Stimmen angenommen. In eine ähnliche Richtung wie das Postulat de Courten zielte das Postulat Schneeberger (fdp, BL). Die Postulantin forderte darin den Bundesrat auf, einen Bericht über die Effizienz der Finma zu verfassen. Dabei sollte insbesondere auf Regulierungsdichte, -geschwindigkeit und -häufigkeit eingegangen werden. Der Vorstoss verlangte zudem, dass der Bericht operationelle und gesetzgeberische Änderungsvorschläge mache. Der Bundesrat lehnte das Postulat auch in diesem Fall mit Verweis auf den in Erarbeitung stehenden Bericht zu den 2013 überwiesenen Postulaten Graber und de Buman ab, konnte sich im Ratsplenum aber nicht durchsetzen. Der Vorstoss wurde, gegen den Willen von SP, Grünen und GLP, am 25.9.14 mit 117 zu 72 Stimmen angenommen. Bereits im Dezember 2014 veröffentlichte der Bundesrat den Bericht zu den vier pendenten Postulaten. Dieser Bericht wurde auf Basis früherer Gutachten erstellt und kam zum Schluss, dass die Finma nicht „einem Regulierungseifer verfallen“ wäre und keine unverhältnismässigen Regeln aufgestellt habe. Dem Papier zufolge hätte kein „systematisches Fehlverhalten“ im Kommunikationsverhalten der Finma festgestellt werden können. Betreffend Personalbestand unterstützt der Bundesrat in seinem Bericht die Idee einer Aufstockung der Bankenaufsicht und vermehrter Vor-Ort-Prüfungen. Deutlich sprach er sich, im Einklang mit der Finma, gegen eine Bussenkompetenz für die Aufsichtsbehörde aus. Diese würde eine „unverhältnismässige“ organisatorische Zweiteilung der Finma erfordern, weil nach strafrechtlichem Erfordernis das Aufsichtsverfahren nach Verwaltungsverfahrensgesetz und das Aufsichtsverfahren nach Verwaltungsstrafgesetz getrennt zu führen wären. Mit dem Bericht waren die Aufträge der vier Postulate (Graber, de Buman, de Courten und Schneeberger) erfüllt. Zum Jahresende waren diese nur noch formell beim Bundesrat hängig.<sup>29</sup>

### POSTULAT

DATUM: 19.09.2017  
GUILLAUME ZUMOFEN

Hannes Germann (svp/udc, SH) pointe du doigt la hausse des régulations et formalités administratives dans le secteur financier depuis la crise financière de 2008. Il considère que ce fardeau bureaucratique pèse principalement sur les petits et moyens prestataires de services financiers. La charge supplémentaire freinerait la capacité d'innovation de ces entreprises et mettrait en péril la diversité, la stabilité et la compétitivité de la place financière helvétique. Pour lutter contre cette problématique, Germann a déposé un postulat qui souhaite **faire la lumière sur les conséquences financières des circulaires publiées par la FINMA**. Ces circulaires précisent les dispositions d'application de la surveillance et de la législation sur les marchés financiers. Ils permettent une application uniforme, par la FINMA, des normes légales sur les marchés financiers. L'auteur du postulat s'appuie sur l'article 7 de la loi sur la surveillance des marchés financiers (LFINMA) pour étayer son argumentation. Cette

article stipule que les réglementations additionnelles de la FINMA doivent prendre en compte les coûts engendrés, les risques de distorsion de concurrence, ainsi que l'impact sur la capacité d'innovation et la compétitivité à l'échelle internationale. Le Conseil fédéral a proposé de rejeter le postulat. Néanmoins, il s'aligne sur les arguments du dépositaire et estime que cette question devrait être étudiée dans le cadre de la motion Landolt 17.3317. Lors du vote à la chambre des cantons, le postulat a été accepté par 30 voix contre 12.<sup>30</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 14.12.2017  
GUILLAUME ZUMOFEN

Face à l'affaire des **Panama Papers**, la FINMA a établi un rapport qui étudie le comportement des institutions financières helvétiques, avec un focus sur les obligations de diligence qui proviennent de la loi sur le blanchiment d'argent (LBA). Ada Marra (ps, VD) a déposé un postulat afin d'assurer la publication de ce rapport. Elle estime que la transparence est un levier dissuasif pour les banques qui doivent protéger à tout prix leur réputation. De plus, elle considère qu'il est important de connaître les recommandations de la FINMA avant de déterminer si les instruments de lutte contre le blanchiment d'argent, dans la législation suisse, sont adéquats. Le Conseil fédéral s'est opposé à la motion. Il a indiqué que la FINMA était une entité indépendante sur laquelle ni le gouvernement, ni le Parlement n'avaient de pouvoir. Lors du vote au Conseil national, l'objet a été rejeté par 133 voix contre 55 et 2 abstentions. Seul le PS et les Verts se sont positionnés en faveur de la **publication du rapport de la FINMA**.<sup>31</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 06.03.2018  
GUILLAUME ZUMOFEN

La crise financière de 2008 a alourdi la charge réglementaire qui pèse sur le secteur de la finance. Selon Karl Vogler (pcs, OW), la charge administrative de mise en conformité avec des réglementations de plus en plus nombreuses grève la compétitivité de la place financière helvétique. Il cite en particulier les petits établissements financiers qui n'ont pas les ressources pour faire face. Ainsi, il demande au Conseil fédéral d'évaluer **les coûts qu'entraînent les circulaires de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA)**. Le Conseil fédéral a considéré pertinente la question. Néanmoins, il a recommandé que cette problématique soit traitée en parallèle de la motion 17.3317. Lors du vote, le postulat a été adopté par 139 voix contre 54. Seul le camp rose-vert s'est opposé à la rédaction d'un rapport.<sup>32</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 07.03.2018  
GUILLAUME ZUMOFEN

Comme l'indiquait un rapport sur l'évaluation nationale des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme, le secteur du négoce des matières premières présente un risque de servir de plate-forme pour le blanchiment d'argent. En s'appuyant sur ce constat, Anne Seydoux-Christe (pdc, JU) a demandé un rapport sur **la supervision bancaire dans le secteur des matières premières**. Opposé au postulat, le Conseil fédéral a considéré que la législation suisse antiblanchiment d'argent était suffisante pour résoudre la problématique soulevée par la sénatrice jurassienne. Néanmoins, lors du vote en chambre, le postulat a été adopté par 24 voix contre 11.<sup>33</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 16.03.2018  
GUILLAUME ZUMOFEN

Par l'intermédiaire d'un postulat, Claude Béglé (pdc, VD) demande au Conseil fédéral de **soutenir la diffusion des «regtech»**. Ces technologies spécialisées dans la réglementation sont particulièrement prisées du monde de la finance. En effet, elles permettent une réduction, ou une automatisation, de la bureaucratie liée aux règles de «compliance». Le Conseil fédéral, qui propose le rejet de l'objet, a rappelé que le postulat 16.3256, adopté en juin 2016, répondait déjà à la demande du parlementaire vaudois. Finalement, le Conseil national a rejeté le postulat sans discussion.<sup>34</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 05.12.2019  
GUILLAUME ZUMOFEN

Roberta Pantani (lega, TI) a demandé un **rapport sur l'écosystème helvétique des FinTech**. Le Conseil fédéral a recommandé de rejeter le postulat. Il a précisé qu'il n'existait pas de nomenclature FinTech en Suisse et que la FINMA était déjà en charge de la surveillance de ces nouvelles entités. Le postulat a été classé suite au départ de la parlementaire tessinoise.

**POSTULAT**  
DATUM: 08.06.2021  
GUILLAUME ZUMOFEN

Le **postulat** Hannes Germann (udc, SH) sur **les conséquences économiques des circulaires de la FINMA** a été **classé**.

**POSTULAT**  
DATUM: 08.06.2021  
GUILLAUME ZUMOFEN

A la suite du rapport sur la **supervision des activités de négoce de matières premières sous l'angle du blanchiment**, le **postulat** de Anne Seydoux-Christe (pdc, JU) a été **classé**.

**POSTULAT**  
DATUM: 26.09.2022  
GUILLAUME ZUMOFEN

Etant donné les conclusions du rapport, le **postulat** de Karl Vogler (pcs, OW) **sur les conséquences financières des circulaires de la FINMA** a été **classé**.

**POSTULAT**  
DATUM: 26.09.2022  
GUILLAUME ZUMOFEN

Une majorité de la Commission de politique extérieure du Conseil national (**CPE-CN**) estime que **la Suisse doit accroître ses efforts de transparence des flux financiers**. Face à l'actuelle évolution de la finance mondiale, avec notamment l'introduction d'une imposition minimale pour les entreprises, la Suisse doit s'interroger au plus vite non seulement sur son rôle de relais de la gestion de fortune mondiale, mais aussi en tant que siège de nombreuses entreprises multinationales. Pour être précis, la CPE-CN recommande d'établir un rapport qui se focalise sur la déclaration des ayant droits économiques, la publication des rapports pays par pays des entreprises multinationales, et la publication des décisions fiscales anticipées. D'après la majorité de la CPE-CN, des mesures proactives permettraient de garantir la réputation de la place financière et donc de renforcer la confiance des investisseurs. Une minorité, emmenée par huit députés et députées PLR et UDC, a proposé de rejeter le postulat. Le Conseil fédéral s'est opposé au postulat. De son point de vue, la Suisse a participé activement à l'élaboration de standards internationaux pour lutter contre le manque de transparence dans la finance internationale. Il a notamment cité les nombreuses adaptations des bases légales liées au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme ainsi que l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers (EAR). Ueli Maurer, ministre des Finances, a également rappelé que le Groupe d'action financière (GAFI) avait salué, en 2020, les efforts de la Suisse dans la lutte contre le blanchiment d'argent. En chambre, le **postulat** a été **adopté** par 100 voix contre 85 et 2 abstentions. Le camp rose-vert a réussi à convaincre la majorité des députés et députées du groupe du Centre qui ont fait pencher la balance en faveur du postulat. En effet, le plaidoyer de la minorité n'a convaincu que 6 voix du groupe du Centre, en plus des voix PLR et UDC.<sup>35</sup>

### Nationalbank

**POSTULAT**  
DATUM: 13.03.2019  
GUILLAUME ZUMOFEN

Le postulat déposé par Susanne Leutenegger Oberholzer (ps, BL), puis repris par Beat Jans (ps, BS), soulève la thématique de la création d'une monnaie centrale électronique. Avec les récentes évolutions dans la cryptofinance, l'idée de la **création de comptes numériques privés auprès des banques centrales** agite la sphère financière internationale. La Banque nationale suisse (BNS) n'échappe pas au débat. Le Conseil fédéral a proposé d'adopter le postulat. De plus, il souhaite que cette problématique soit abordée conjointement au rapport sur le postulat 18.3159 qui étudie la faisabilité et les enjeux de la création d'un cryptofranc. Le postulat a été combattu par Michaël Buffat (udc, VD). Il estime, de son côté, que la création de comptes pour les personnes privées n'entre pas dans le mandat de la BNS. Il relève notamment le rejet de l'initiative Monnaie pleine qui, selon lui, démontre que le peuple ne veut pas que la banque nationale dévie de ses prérogatives actuelles. Au final, le postulat a été rejeté par 92 voix contre 82 et 17 abstentions. Une alliance du Parti socialiste, des verts et du PDC n'a pas suffi pour faire pencher la balance. Elle n'a été rejointe que par 5 libéraux-radicaux, alors que 13 membres du parti se sont abstenus.<sup>36</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 13.12.2019  
GUILLAUME ZUMOFEN

Le **rapport du Conseil fédéral étudie la faisabilité et les enjeux de la création d'un cryptofranc** accessible à toutes et à tous. Il est important de préciser que si d'un côté, le rapport analyse les implications d'une monnaie électronique de la banque centrale, il néglige, d'un autre côté, les enjeux des cryptomonnaies privées. Dans l'ensemble, le Conseil fédéral estime qu'un cryptofranc universellement accessible n'apporterait que des avantages limités, alors que des nouveaux risques seraient créés. Il préconise donc de renoncer temporairement à la création d'une monnaie électronique de la Banque nationale suisse (BNS) mais s'engage à analyser périodiquement une situation au fort potentiel évolutif. Pour appuyer cette position, le Conseil fédéral pointe notamment du doigt l'impact négatif sur la stabilité financière et sur la politique monétaire de la BNS. Pour être précis, un cryptofranc réduirait la marge de manœuvre de la BNS et renforcerait le risque de panique bancaire. Il met également en exergue les risques élevés liés à la cybercriminalité. De plus, il estime qu'une telle monnaie électronique ne supplanterait pas l'actuelle monnaie fiduciaire en terme de sécurité financière, d'inclusion financière ou de trafic de paiements. Par contre, le rapport précise qu'une monnaie électronique accessible uniquement aux acteurs du marché financier aurait des effets positifs prometteurs, notamment en terme de négoce et de gestion des titres.<sup>37</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 14.09.2020  
GUILLAUME ZUMOFEN

A la suite du rapport du Conseil fédéral sur **la faisabilité et les enjeux de la création d'un cryptofranc**, le Conseil national a **classé** le postulat.<sup>38</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 30.10.2020  
GUILLAUME ZUMOFEN

La majorité de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-CN) a déposé un postulat qui charge le Conseil fédéral d'établir un rapport sur **le rôle de la Banque nationale suisse (BNS) pour atteindre les objectifs de développement durable de la Confédération**. Une minorité Matter (udc, ZH), emmenée essentiellement par des député.e.s UDC et PLR, s'est opposée au postulat. L'objectif du postulat est de déterminer comment la BNS peut contribuer à la coordination des mesures climatiques dans la finance, et quels sont les effets des risques climatiques et environnementaux sur la stabilité financière.

Le Conseil fédéral s'est montré favorable au postulat. Il a indiqué qu'un tel rapport compléterait les récents développements législatifs en finance durable.

En chambre, l'objet a été **adopté** par 100 voix contre 83 et 1 abstention. L'UDC et le PLR n'ont réussi à convaincre que 3 député.e.s du groupe du Centre. Les voix du camp rose-vert, rejointes par les Vert'libéraux et la majorité du groupe du Centre, ont fait pencher la balance.<sup>39</sup>

### Internationale Finanzinstitutionen

**POSTULAT**  
DATUM: 20.12.2017  
GUILLAUME ZUMOFEN

Avec une économie ouverte sur l'économie internationale et une place financière comme pilier majeur de notre économie, il est important, selon Susanne Leutenegger Oberholzer (ps, BL), que la Suisse participe activement à la stabilité de l'ordre financier et monétaire international. Elle demande donc un **rapport sur la stratégie à suivre pour la Suisse afin de contribuer à un système financier et monétaire international pérenne**. Le Conseil fédéral, convaincu par les arguments de la parlementaire, a proposé d'accepter le postulat. Lors du vote, le Conseil national l'a adopté tacitement. Dans son rapport, le Conseil fédéral a montré comment la Suisse s'implique au sein des organes financiers internationaux. Il a notamment souligné l'importance du Fonds monétaire international (FMI) comme garant de la stabilité de l'ordre monétaire international.<sup>40</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 18.06.2019  
GUILLAUME ZUMOFEN

Le Conseil national a adopté le **classement du postulat** suite au rapport **sur la stratégie à suivre pour la Suisse afin de contribuer à un système financier et monétaire international pérenne**.<sup>41</sup>

## Banken

**POSTULAT**  
DATUM: 13.03.1996  
HANS HIRTER

Mit 50 zu 35 Stimmen überwies der Nationalrat gegen den Willen des Bundesrats ein Postulat Béguelin (sp, VD), das verlangt, dass der **Eidg. Bankenkommission** keine Verwaltungsratsmitglieder von Banken angehören dürfen. Bundesrat Villiger hatte vergeblich darauf hingewiesen, dass die Kommission einerseits auf Bankfachleute angewiesen sei, und andererseits mit Ausstandsregeln Interessenkonflikte verhindert würden.<sup>42</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 14.03.2012  
FABIO CANETG

Zusätzlich zum neuen Anlauf für eine Regelung der nachrichtenlosen Vermögen im Bundesgesetz über Banken und Sparkassen, das 2012 in die Räte kam, beantragte der Bundesrat dem Parlament die Abschreibung verschiedener Vorstösse zu nachrichtenlosen Vermögen, die bei der Regierung hängig waren. Bis auf einen Vorstoss stimmten die Räte den Abschreibungsanträgen des Bundesrats zu. Ein Postulat Fässler-Osterwalder (sp, SG) wurde hingegen nicht abgeschrieben, weil es nach Meinung des Nationalrats nicht nur nachrichtenlose Vermögen betraf. Das Postulat forderte den Bundesrat auf, Bericht über die **zivilrechtliche Aufbewahrungspflicht** zu erstatten.<sup>43</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 28.09.2012  
FABIO CANETG

In Sachen Finanzplatzkrise verdient folgendes Geschäft Erwähnung: Im Nationalrat wurde ein Postulat Leutenegger Oberholzer (sp; BL) überwiesen, das einen Bericht zu den **Entwicklungsmöglichkeiten des Schweizer Finanzplatz unter den geänderten Rahmenbedingungen**, insbesondere der angekündigten Weissgeldstrategie, forderte.<sup>44</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 23.09.2013  
FABIO CANETG

Ein weiteres Geschäft zum US-Steuerstreit betraf die **Abhängigkeit der Schweiz vom amerikanischen Finanzsystem**. Das Postulat Recordon (gp, VD) verlangte Bericht über die Möglichkeiten zur Reduktion dieser Abhängigkeit. Der Bundesrat argumentierte, dass diese kaum substantiell verringert werden könnte, weshalb er das Postulat zur Ablehnung empfahl. Es passierte jedoch knapp mit 20 zu 14 Stimmen.<sup>45</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 12.03.2014  
FABIO CANETG

Das Kommissionspostulat, das Informationen bezüglich möglicher **Massnahmen im Bereich Trennbankensystem** forderte, wurde im Rahmen der Beratungen zu den Motionen Schelbert (gp, LU) und Baader (svp, BL) (siehe hier) erwartungsgemäss ohne Gegenantrag überwiesen. Der entsprechende Bericht wurde für Frühjahr 2015 als Bestandteil des Evaluationsberichts zur Grossbankenregulierung (dessen Erarbeitung auf eine Bestimmung im 2011 überarbeiteten Bankengesetz zurückging) erwartet.<sup>46</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 31.12.2014  
FABIO CANETG

Ein Postulat Leutenegger Oberholzer (sp/ps, BL), das den Bundesrat zur Erarbeitung eines Berichts bezüglich **Weiterentwicklung des Finanzmarkts** aufgefordert hatte (überwiesen 2012), war am Jahresende formell im EFD hängig.<sup>47</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 18.06.2015  
NICO DÜRRENMATT

In der Frühlingssession reichte Ständerätin Savary (sp, VD) das Postulat „Für eine Grundversorgung mit Bankdienstleistungen“ ein. Sie forderte damit den Bundesrat dazu auf, in einem Bericht zu klären, wie es um die Transparenz bezüglich der Gebühren für Bankdienstleistungen und um die Verzinsungspraxis in der Vermögensverwaltung bestellt ist. Weiter sollte im Bericht dargelegt werden, wie weit die Diskussion zur Einführung einer Grundversorgung mit Bankdienstleistungen in der EU gediehen ist und ob eine Einführung einer solchen auch in der Schweiz sinnvoll sein könnte. Savary führte die derzeit herrschende Intransparenz der Preise für Bankdienstleistungen ins Feld, die es einem Kunden praktisch verunmögliche, das für ihn optimale Produkt zu finden. Stossend sei zudem, dass vor allem bei Kleinsparern sämtliche Zinsen durch anfallende Kontogebühren wieder aufgezehrt würden. Ihre Forderung untermauerte die Sozialdemokratin, indem sie die Wichtigkeit des Besitzes eines Bankkontos im wirtschaftlichen und gesellschaftlichen Leben hervorhob. Der Bundesrat berief sich in seiner Stellungnahme auf die Gesetze des freien Marktes, aufgrund derer ein Eingriff ins Preisgefüge abzulehnen sei. Die Banken seien bereits heute dazu verpflichtet, die Preise für ihre Produkte offenzulegen, was den Kundinnen und Kunden die Möglichkeit gebe, sich zu informieren. Des Weiteren sei man im Rahmen der Bearbeitung von Finanzdienstleistungsgesetz (FIDLEG), Finanzinstitutsgesetz und Finanzmarktinfrastukturgesetz (FINFRAG) dabei, punktuell

Verbesserungen in diesem Bereich vorzunehmen. Die Grundversorgung mit Bankdienstleistungen hingegen sei in der Schweiz im Postgesetz geregelt und werde durch die Postfinance wahrgenommen. Der Ständerat folgte der Argumentation der Regierung und verwarf das Postulat mit 22 zu 10 Stimmen <sup>48</sup>

**POSTULAT**

DATUM: 18.01.2016  
GUILLAUME ZUMOFEN

Roberto Zanetti (ps, SO) a demandé au Conseil fédéral la possibilité d'instituer des **sanctions pénales pour les délits économiques et fiscaux des collaboratrices et des collaborateurs, et cadres des banques suisses**. Le Conseil fédéral s'est opposé au postulat. Il a estimé qu'une telle mesure introduirait une forte insécurité juridique. Le postulat a été adopté par le Conseil des Etats par 20 voix contre 18 et 1 abstention. Dans le rapport, le Conseil fédéral a conclu que la législation helvétique était adéquate. Elle prend en compte les législations fiscales des autres Etats, notamment à travers l'assistance administrative et l'entraide judiciaire internationale. Le Conseil fédéral a donc décidé qu'il était inadéquat de prendre des mesures. Le postulat a été classé. <sup>49</sup>

**POSTULAT**

DATUM: 13.06.2016  
GUILLAUME ZUMOFEN

La chambre des cantons a adopté le **classement du postulat** suite au rapport **"Too big to fail" (TBTF)**. <sup>50</sup>

**POSTULAT**

DATUM: 13.06.2016  
GUILLAUME ZUMOFEN

Le Conseil des Etats a adopté le **classement du postulat** suite au rapport **sur la dépendance de la Suisse au système financier américain**. <sup>51</sup>

**POSTULAT**

DATUM: 20.03.2019  
GUILLAUME ZUMOFEN

A la suite de la publication du rapport sur les **flux financiers déloyaux et illicites**, fruit de l'acceptation des postulats 13.3848 et 15.3920, la conseillère nationale Claudia Friedl (ps, SG) demande la concrétisation des recommandations à travers un **plan d'action national**. Elle rappelle que la place financière helvétique se trouve, logiquement, au cœur de ces trafics financiers illégaux et qu'il est important d'agir pour sauvegarder la réputation de la Suisse.

De son côté, le Conseil fédéral estime que seule une collaboration internationale permet de répondre efficacement aux flux financiers illégaux. A partir de là, il cite les nombreux engagements de la Suisse dans la convention des Nations Unies contre la corruption, la convention de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers, la convention pénale du Conseil de l'Europe sur la corruption, l'engagement pour la transparence des industries extractives (ITIE), la mise en œuvre des standards imposés par l'OCDE dans le projet Base Erosion and Profit Shifting (BEPS) ou encore la mise en œuvre des normes internationales du Groupe d'action financière (GAFI), pour souligner les efforts déjà consentis et la logique de cette stratégie de collaboration internationale.

Les arguments du Conseil fédéral ont fait mouche car le postulat a été rejeté par 131 voix contre 62. Le poids du camp bourgeois-démocrate a fait pencher la balance. <sup>52</sup>

**POSTULAT**

DATUM: 20.06.2019  
GUILLAUME ZUMOFEN

La Commission de politique extérieure du Conseil des Etats (CER-CE) a déposé un postulat qui demande au Conseil fédéral d'examiner la possibilité de **modifier la loi sur les valeurs patrimoniales d'origine illicite** (LVP). En effet, afin de renforcer la transparence et de s'assurer que les Etats lésés bénéficient des sommes restituées, il est nécessaire d'adapter la loi afin de prendre en compte la confiscation des gains illicites réalisés dans un pays tiers.

Le Conseil fédéral a proposé d'accepter le postulat. La chambre des cantons l'a adopté tacitement. <sup>53</sup>

**POSTULAT**

DATUM: 18.09.2019  
GUILLAUME ZUMOFEN

La Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats (CER-CE) a déposé un postulat qui demande un **rapport sur la mise en œuvre de l'objet 18.082**. Il concerne donc l'étude de la mise en œuvre des recommandations du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales. En ligne avec le Conseil fédéral qui proposait d'adopter le postulat, il a été accepté à l'unanimité par la chambre des cantons. <sup>54</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 25.09.2020  
GUILLAUME ZUMOFEN

Afin de prendre en compte l'**essor des moyens de paiement électronique**, Rosmarie Quadranti (pbd, ZH) a déposé un postulat pour évaluer l'**impact sur les pourboires**. L'objectif étant de déterminer si la sécurité juridique est garantie pour l'AVS, les impôts et les salaires.

Le Conseil fédéral s'est opposé au postulat. Il estime que la législation actuelle, et notamment la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD) garantissent la sécurité juridique.

Le postulat a été **classé** car il n'a pas été examiné dans un délai de deux années.

**POSTULAT**  
DATUM: 18.12.2020  
GUILLAUME ZUMOFEN

Barbara Schaffner (pvl, ZH) questionne le **mandat de service universel de la Poste dans le domaine des services de paiement**. Elle demande donc au Conseil fédéral d'établir un rapport sur ce mandat et de présenter les adaptations nécessaires le cas échéant.

Le Conseil fédéral a accueilli favorablement le postulat. Il s'interroge notamment sur la compatibilité d'une renonciation au mandat de service universel avec l'art. 92 al. 2 de la Constitution fédérale. Cet article indique qu'un service postal, et donc un service universel en matière de services de paiement, suffisant et à des prix raisonnables doit être assuré.

Le **postulat** a été **adopté tacitement** par la chambre haute.<sup>55</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 17.12.2021  
GUILLAUME ZUMOFEN

Face à la multiplication d'attaques contre les convoyeurs de fonds, notamment dans le canton de Vaud, le député Marcel Dobler (plr, SG) demande au Conseil fédéral d'**étudier les conséquences socioéconomiques d'une interdiction générale de transporter des fonds pendant la nuit en Suisse**.

Le Conseil fédéral s'est opposé au postulat. Il estime que d'autres mesures doivent être prises pour garantir la sécurité des convoyeurs de fonds, notamment par les entreprises de transport concernées.

Le **postulat** a été **classé** car il n'a pas été examiné dans le délai de deux années. Trois objets similaires déposés par un député PLR (19.4607), par une députée verte (19.4608) et par un député UDC (19.4609) ont également été classés.

**POSTULAT**  
DATUM: 17.12.2021  
GUILLAUME ZUMOFEN

Face à la multiplication d'attaques contre les convoyeurs de fonds, notamment dans le canton de Vaud, le député Olivier Feller (plr, VD) demande au Conseil fédéral d'**étudier les conséquences socioéconomiques d'une interdiction générale de transporter des fonds pendant la nuit en Suisse**.

Le Conseil fédéral s'est opposé au postulat. Il estime que d'autres mesures doivent être prises pour garantir la sécurité des convoyeurs de fonds, notamment par les entreprises de transport concernées.

Le **postulat** a été **classé** car il n'a pas été examiné dans le délai de deux années. Trois objets similaires déposés par un député PLR (19.4606), par une députée verte (19.4608) et par un député UDC (19.4609) ont également été classés.

**POSTULAT**  
DATUM: 17.12.2021  
GUILLAUME ZUMOFEN

Face à la multiplication d'attaques contre les convoyeurs de fonds, notamment dans le canton de Vaud, la députée Greta Gysin (verts, TI) demande au Conseil fédéral d'**étudier les conséquences socioéconomiques d'une interdiction générale de transporter des fonds pendant la nuit en Suisse**.

Le Conseil fédéral s'est opposé au postulat. Il estime que d'autres mesures doivent être prises pour garantir la sécurité des convoyeurs de fonds, notamment par les entreprises de transport concernées.

Le **postulat** a été **classé** car il n'a pas été examiné dans le délai de deux années. Trois objets similaires déposés par deux députés PLR (19.4606; 19.4607) et par un député UDC (19.4609) ont également été classés.

**POSTULAT**  
DATUM: 17.12.2021  
GUILLAUME ZUMOFEN

Face à la multiplication d'attaques contre les convoyeurs de fonds, notamment dans le canton de Vaud, le député Thomas Hurter (udc, SH) demande au Conseil fédéral d'**étudier les conséquences socioéconomiques d'une interdiction générale de transporter des fonds pendant la nuit en Suisse**.

Le Conseil fédéral s'est opposé au postulat. Il estime que d'autres mesures doivent être prises pour garantir la sécurité des convoyeurs de fonds, notamment par les entreprises de transport concernées.

Le **postulat** a été **classé** car il n'a pas été examiné dans le délai de deux années. Trois

objets similaires déposés par deux députés PLR (19.4606; 19.4607) et par une députée verte (19.4608) ont également été classés.

**POSTULAT**  
DATUM: 09.06.2022  
GUILLAUME ZUMOFEN

Étant donné la publication, début décembre 2021, du **rapport sur la mise en œuvre des recommandations du Forum mondial** sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales, le Conseil fédéral a proposé le classement du postulat. En effet, le rapport répond aux requêtes de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des États (CER-CE). Le **postulat** a été tacitement **classé** par la chambre des cantons.<sup>56</sup>

## Börsen

**POSTULAT**  
DATUM: 09.09.2013  
FABIO CANETG

Im Zusammenhang mit den EU-Regulierungsvorhaben Mifid, Emir und AIFMD wurde im September ein Postulat Aeschi (svp, ZG) angenommen, das vom Bundesrat einen Bericht über mögliche **Lösungsstrategien bezüglich Marktzugang** forderte. Trotz Verweis auf die laufenden Arbeiten der Expertengruppe „Brunetti II“ nahm der Nationalrat das Postulat ohne grössere Diskussionen mit 120 zu 55 Stimmen (10 Enthaltungen) an.<sup>57</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 31.12.2014  
FABIO CANETG

Das 2013 überwiesene Postulat Aeschi (svp, ZG), das einen Bericht bezüglich **Wahrung des grenzüberschreitenden Marktzugangs** im Angesicht der sich damals abzeichnenden EU-Regulierungen im Börsenbereich gefordert hatte, war am Jahresende 2014 im EFD hängig.<sup>58</sup>

## Landwirtschaft

### Internationale Landwirtschaftspolitik

**POSTULAT**  
DATUM: 29.09.2022  
KAREL ZIEHLI

Une majorité des membres de la commission de politique extérieure du Conseil national (CPE-CN) souhaite que le Conseil fédéral analyse les manières dont **la transparence sur la spéculation alimentaire** pourrait être renforcée. En effet, elle s'inquiète de l'influence de ce phénomène sur les prix des denrées alimentaires à l'internationale et estime, comme les ministres de l'agriculture des pays du G7, qu'une meilleure surveillance des marchés devrait être mise en place. La commission est consciente que la Suisse n'est pas le centre névralgique du commerce international des denrées alimentaires. Néanmoins, d'importants acteurs étant présents sur le territoire, il est de la responsabilité des autorités de voir comment contribuer à une meilleure transparence sur la fluctuation de ces prix, comme argumenté par Christine Bulliard-Marbach (centre, FR), rapporteuse de commission. Une minorité, menée par Roland Rino Büchel (udc, SG), s'est opposée à ce texte, arguant, premièrement, que la spéculation n'a pas d'influence sur les prix des denrées alimentaires, deuxièmement, qu'il existe à l'international des instruments permettant de récolter des informations sur l'état des récoltes, de la production et des stocks disponibles, et troisièmement que la Suisse n'a pas de bourse négociant des matières premières. Au nom du Conseil fédéral, Guy Parmelin a rappelé qu'un rapport similaire, publié en 2015, avait déjà permis d'éclaircir ces questions déjà posées dans le cadre de l'analyse de l'initiative populaire sur la spéculation des denrées alimentaires. Depuis une dizaine d'années, plusieurs instruments, tant à l'international qu'au niveau national, ont permis d'accroître la transparence à ce sujet, rendant le postulat caduc selon le Conseil fédéral. Une majorité de la chambre basse n'étant pas de cet avis, le texte a finalement été accepté par 105 voix contre 74 (1 abstention). Les autorités sont ainsi chargées de rédiger le rapport demandé.<sup>59</sup>

## Infrastruktur und Lebensraum

### Energie

#### Netz und Vertrieb

POSTULAT  
DATUM: 13.12.2017  
MARCO ACKERMANN

Nationalrätin Graf-Litscher (sp, TG) wies in ihrem Postulat für eine **Meldepflicht bei kritischen Infrastrukturen** darauf hin, dass Infrastrukturen wie Strom und Telekommunikation sehr essentiell für die Schweiz sind und Risiken wie Cyberangriffe, Naturkatastrophen sowie militärische und terroristische Angriffe auf die Infrastruktur grosse Auswirkungen auf das ganze Land haben würden. Sie forderte den Bundesrat dazu auf, darzustellen, wie eine mögliche Meldepflicht bei potenzieller Bedrohung aussehen könnte. Mithilfe einer systematischen Auswertung dieser Meldungen könnte so ein Frühwarn-, Beratungs- und Abwehrsystem aufgebaut werden, welches potenzielle Risiken verringert.

Bundesrat Maurer begrüsst diese Forderung und betonte die geforderte Systematik, die zur Prävention von Risiken führen könne. Durch den Austausch von Erfahrungen unter den Betreibern und den staatlichen Behörden könne das Sicherheitsdefizit der Schweiz in diesem Bereich verringert werden. In der Schweiz seien derzeit wichtige Infrastrukturen anfällig bezüglich diverser Gefahren. Der Nationalrat nahm das Postulat am 13. Dezember 2017 stillschweigend an.<sup>60</sup>

### Umweltschutz

#### Klimapolitik

POSTULAT  
DATUM: 25.09.2019  
BERNADETTE FLÜCKIGER

Die UREK-SR forderte den Bundesrat auf, in einem Bericht aufzuzeigen, wie die Schweiz eine **klimaverträgliche Ausrichtung und Verstärkung der Transparenz der Finanzmittelflüsse** erreichen kann. Im Entwurf des CO<sub>2</sub>-Gesetzes, das derzeit beraten wird, seien in diesem Bereich noch keine Massnahmen vorgesehen, so die Kommission. Im geforderten Bericht solle der Bundesrat nun entsprechende Massnahmen vorschlagen und erläutern, wie die Unternehmen Transparenz über die Klimaauswirkungen und -risiken ihrer Tätigkeit sicherstellen sollten. Der Bericht solle aufzeigen, welche Ansätze und Massnahmen bei den Finanzmarktakteuren die richtigen Anreize setzen, um die Investitionen in klimafreundliche Anlagen umzusetzen. Denkbar seien dabei etwa Branchenvereinbarungen, verbindliche Zielvorgaben oder regulatorische Eingriffe, wie sie im EU-Aktionsplan «Finanzierung nachhaltigen Wachstums» vorgesehen sind.

Der Bundesrat sprach sich für die Ausarbeitung des geforderten Berichts aus und erläuterte, dass darin zum einen die Resultate aus einem noch zu erstellenden Verwaltungsbericht einfließen sollen, in welchem die Chancen und die Wettbewerbsfähigkeit für den Schweizer Finanzplatz in Bezug auf Umweltaspekte geprüft und dahingehende Vorschläge gemacht werden. Zum anderen sollen auch die Resultate aus der Standortbestimmung durch den zweiten, freiwilligen Klimaverträglichkeitstest für die Finanzmarktakteure integriert werden, welcher voraussichtlich im Herbst 2020 publiziert wird. Der Postulatsbericht soll schliesslich auch evaluieren, inwieweit bislang mit freiwilligen Massnahmen eine Klimawirkung erzielt werden konnte beziehungsweise welche weitergehenden Schritte allenfalls angezeigt sind. Der Ständerat nahm das Postulat im Herbst 2019 stillschweigend an.<sup>61</sup>

### Sozialpolitik

## Sozialversicherungen

### Alters- und Hinterlassenenversicherung (AHV)

POSTULAT  
DATUM: 02.06.2021  
ANJA HEIDELBERGER

Im März 2021, wenige Tage nach der ersten Behandlung der AHV 21 durch den Ständerat, reichte Beat Rieder (mitte, VS) ein Postulat ein, mit dem er eine **Finanzierung der AHV durch eine Finanzmarkttransaktionssteuer** prüfen lassen wollte. Konkret sollte der Bundesrat die Ausgestaltung einer solchen Steuer für eine mittel- und langfristige Finanzierung der AHV aufzeigen, welche das Vorsorgewerk über das aktuelle AHV-Reformprojekt hinaus für die Jahre 2030 bis 2040 (mit-)finanzieren sollte. Der Bundesrat verwies in seiner Antwort auf die bereits bestehende Finanzmarkttransaktionssteuer, die Stempelabgabe, und auf die Bemühungen, diese teilweise abzuschaffen. Entsprechende Umsatzabgaben berücksichtigten zudem die wirtschaftliche Leistungsfähigkeit der Betroffenen nicht und würden der Schweizer Börse sowie den Schweizer Finanzintermediären schaden. Im Juni 2021 behandelte der Ständerat den Vorstoss und folgte dabei einem Ordnungsantrag Stöckli (sp, BE) auf Zuweisung der Vorlage an die WAK-SR.<sup>62</sup>

- 
- 1) AB NR, 2015, S. 1700 f.
  - 2) AB NR, 2016, S. 912 ff.; BBl, 2016, S. 2914 ff.
  - 3) BO CN, 2013, p. 1254.
  - 4) BO CE, 2010, p. 298 s.
  - 5) BO CN, 2007, p. 1142.
  - 6) BO CN, 2017, pp.1121
  - 7) BO CN, 2017, p.2189
  - 8) AB NR, 2015, S. 571
  - 9) AB NR 2015, S. 1850 f.
  - 10) AB SR 2015, S. 1221 f.
  - 11) AB SR, 2015, S. 1341 f.
  - 12) BO CN, 2016, p.1570; Communiqué de presse WAK-N/CER-CN
  - 13) FF, 2017, pp.2719
  - 14) FF, 2017, pp.2719
  - 15) BO CN, 2017, pp.2122 s.
  - 16) BO CN, 2017, pp.2167
  - 17) AB NR, 2017, S. 2188; AB NR, 2018, S. 70 f.
  - 18) FF, 2019, p. 2952
  - 19) BO CN, 2019, p.1324; Rapport sur la Politique en matière de marchés financiers du 01.10.2016; AZ, SGT, 2.4.19; LT, 17.4.19; AZ, 21.4.19; Lib, 27.4.19; NZZ, 3.5.19; LT, 8.5., 17.5.19; AZ, 23.5.19; LT, 25.6.19
  - 20) BO CE, 2019, pp.950 s.; Communiqué CEATE-CE du 16.08.2019
  - 21) BO CN, 2020, pp.21
  - 22) BO CN, 2021, p.905
  - 23) BO CN, 2021, pp.1827
  - 24) BO CN, 2021, pp.1829
  - 25) Rapport sur les produits financiers durables du 04.11.2021
  - 26) BO CN, 2022, pp.62
  - 27) FF, 2022, 858, p.44; Rapport sur les produits financiers durables du 04.11.2021
  - 28) AB SR, 2013, S. 103 ff.; NZZ, 14.3.13.
  - 29) BR, Bericht des Bundesrates vom 6. März 2015 über Motionen und Postulate der gesetzgebenden Räte im Jahr 2014, S.17, 18 und 119; BR, Die FINMA und ihre Regulierungs- und Aufsichtstätigkeit, 18.12.14; Po. 12.4095 (Graber): AB SR, 2013, S. 103 ff.; Po. 12.4121 (de Courten) AB NR, 2014, S. 1550 f.; Po. 12.4122 (Schneeberger) AB NR, 2014, S. 1809 f.; Po. 13.3282 (de Buman): AB NR, 2013, S. 1185; NZZ, 25.1., 19.12.14
  - 30) BO CE, 2017, pp.669 s.
  - 31) BO CN, 2017, p.2171
  - 32) BO CN, 2018, pp.227 s.
  - 33) BO CE, 2018, pp.156 s.; Rapport sur l'évaluation nationale des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme
  - 34) BO CN, 2018, p.534
  - 35) BO, CN, 2022, pp.1726; Communiqué de presse CPE-CN du 03.05.2022
  - 36) BO CN, 2019, pp.307
  - 37) Rapport "Monnaie électronique de banque centrale" du 13.12.2019
  - 38) FF, 2020, p.3263 s.
  - 39) BO CN, 2020, pp.2056; Communiqué de presse CER-CN du 25.02.2020; LT, NZZ, 10.11.20
  - 40) BO CN, 2016, p.233; Rapport 15.3434
  - 41) FF, 2019, p.2952
  - 42) AB NR, 1996, S. 452 f.
  - 43) Antrag um Abschreibung: BRG 11.013: BBl, 2010, S. 7511, AB NR, 2012, S. 431; AB SR, 2012, S. 721. AB NR, 2010, S. 555.
  - 44) AB NR, 2012, S. 1795.
  - 45) AB SR, 2013, S. 840 f.
  - 46) AB SR, 2014, S. 175 ff.; NZZ, 25.5., 12.9. und 20.9.13; NZZ, 13.3.14
  - 47) BR, Bericht des Bundesrates vom 6. März 2015 über Motionen und Postulate der gesetzgebenden Räte im Jahr 2014, S.18 und 120
  - 48) AB SR, 2015, S. 669 f.
  - 49) BO CE, 2013, pp. 841 s.; FF, 2016, p. 2769; Rapport sur la violation de la législation économique et fiscale d'autres Etats du 11.12.2015
  - 50) FF, 2016, p. 2772
  - 51) FF, 2016, p. 2773
  - 52) BO CN, 2019, pp.471
  - 53) BO CE, 2019, p.551
  - 54) BO CE, 2019, p.779
  - 55) BO CN, 2020, p.2693
  - 56) FF, 2022, 858, p.39; Rapport sur la mise en œuvre des recommandations du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales du 03.12.2021

- 57) AB NR, 2013, S. 1254.  
58) BR, Bericht des Bundesrates vom 6. März 2015 über Motionen und Postulate der gesetzgebenden Räte im Jahr 2014, S. 120  
59) AB NR, 2022, S.1834 ff.  
60) AB NR, 2017, S. 2120 f.  
61) AB SR, 2019, S. 941  
62) AB SR, 2021, S. 426